MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

27 fév. 82

Dossier concernant des oeuvres du Musée demandées pour l'Exposition internationale des Beaux-Arts, à Vienne en 1882.

N° 2163

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

2163 Exposition internationale à Vienne. (1882).

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 2163

Bruxelles. 4 Mars 1882

Mr le Ministre de l'Intr.

Tout en maintenant les observations qu'elle a fait valoir en diverses circonstances pour démontrer les inconvénients et le danger réel qui résultent de l'emprunt aux Collections de l'Etat d'oeuvres destinées aux Expositions internationales la Commission directrice se conformera à vos instructions en remettant au Comité Belge de l'Exposition de Vienne les tableaux désignés dans v/ lettre du 27 fév. Dr, Adon des Beaux-Arts N° 20162.

Quant aux Sculpteurs
en marbre, demandées
pour la même destination
nous ne pouvons nous
obstiner de faire remarquer,
Mr le Mini, que leur
fragilité est telle
que le danger est toujours
inévitable, malgré les
précautions les plus
minutieuses.

Agr. Mr le Mini.
l'ass. de ma Sté Co.

Le Président

Le Secrétaire. L. S.

VSK

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

—

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N° 20162

N. B. *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.*

—

1 ANNEXE

—

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 17 février 1882.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 2163

Messieurs,

La Commission directrice chargée d'organiser le compartiment belge à l'Exposition de Vienne réclame, pour cette exposition, un certain nombre d'œuvres qui font partie collections de l'Etat. Je joins à la présente copie de la lettre qu'elle m'adresse. Vous apprécierez toute l'importance des considérations qu'elle fait valoir à l'appui de sa demande.

Bien que je partage entièrement, en principe, l'opinion déjà émise par votre Commission quant aux inconvénients de ce genre d'emprunts aux collections publiques, j'estime cependant que, dans le cas actuel, la mesure demandée s'impose impérieusement. Le petit nombre des envois reçus au Palais des Beaux-arts, la brièveté des délais qui restent pour organiser l'exposition, la nécessité de soutenir la réputation de l'Ecole contre des Ecoles rivales qui ont fait en vue de la même exposition, des préparatifs considérables,

le

A la Commission Directrice du Musée
Royal de Peinture et de Sculpture.

le peu de probabilités enfin qu'on a d'obtenir des amateurs qui devront rester pendant plus de six mois absents de leurs Collections, toutes ces circonstances sont autant de cas de force majeure qui obligent le Gouvernement à puiser dans les dépôts publics.

Le trouble qui pourra en résulter dans les salles du Musée semble d'ailleurs moins regrettable en ce moment qu'en temps ordinaire. Il sera indispensable en effet d'en remanier le placement en raison de l'encombrement qu'elles présentent et des récentes acquisitions qui devront y trouver place, et je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien dresser dès à présent la liste des toiles qui pourraient en être éliminées et placées à titre de dépôt dans les musées de province.

En raison des considérations qui précèdent, je vous prie de faire remise des oeuvres suivantes à la Commission directrice de notre Exposition, à Vienne.

Th. Baron. La vallée du Torrent - Effet de neige
Boulenger. Rue de Dinant.
Une matinée d'automne.
× Bouvier. Une éclaircie.
Chevenaar. Une vocation.
Th. Gerard. Kermesse villageoise en Souabe.
Kindermans. La vallée de l'Amblève.
Fourmois. La Mare.
Le Moulin.
Madou. La fête au Château.
× Coomans. La Lecture prohibée

Guinaux

Guinaux. Vue prise dans le Dauphiné,
Pauli. Intérieur de forêt,
Xavier de Cock. Troupeau,
× Du bois. Nature morte.
Eschauret. Après l'hiver.
+ Vandenbossche. Le chat s'amuse.
H. de Brakeleer. Le Géographe.
Hamman. La messe d'Adrien Wollaert.
Paul de Vigne. Buste de Psyché.
Van Luppen. La Statue de Giotto par Vincotte, le groupe de l'Hallali par Cuypers, l'homme à l'épée de Vanderstappen, me sont également demandés pour la même exposition. Avant d'autoriser l'envoi de ces oeuvres à Vienne, je vous prie de vouloir bien examiner si ce déplacement ne leur ferait pas courir de sérieux dangers.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

5

G. Delvaux-Jacquemyns

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

—

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N° 20162

N. B. *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.*

—

ANNEXE

—

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 24 Février 1882.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 2163

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous informer que MM. H. Hobbe et Lamorinière ont été autorisés à faire figurer à l'exposition de Vienne deux de leurs tableaux qui ont été acquis récemment pour le musée de l'Etat. Vous voudrez bien prendre les mesures nécessaires pour que ces deux toiles fassent partie de nos envois.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre:
Le Secrétaire général,

A Monsieur Stienon,
Secrétaire de la Commission des Musées royaux de Sculpture
à
Bruxelles.

Royaume de Belgique

Exposition
Internationale
des
Beaux-arts
de
Vienne.

Bruxelles, le 18 février 1882.

Copie.

Monsieur le Ministre,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 2163

Les démarches faites à Vienne pour obtenir une répartition plus avantageuse des locaux ayant heureusement abouti, il importe que l'Ecole Belge soit représentée dignement à l'Exposition organisée par les soins des artistes viennois, et qu'elle y maintienne le rang élevé et la renommée qu'elle a su acquérir dans les Concours internationaux.

La participation de nos artistes les plus distingués est assurée à cette exhibition, mais nous savons de source certaine, que d'autres nations font de très grands efforts pour être représentées à Vienne d'une manière brillante.

Nous ne saurions donc nous dispenser, Monsieur le Ministre, de combler par des oeuvres de premier ordre, les lacunes que pourrait offrir l'ensemble du Contingent Belge. Les ouvrages qu'il y aurait grand intérêt à envoyer à Vienne ne sont malheureusement pas à la libre disposition des artistes; les uns appartiennent à des Collections privées, d'autres

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

à Bruxelles

se trouvent dans des Galeries publiques et notamment dans le Musée de l'Etat. c'est, par Conséquent, à ces différents dépôts qu'il y aurait lieu, le cas échéant, de faire quelques emprunts.

Ces vues exprimées à ce sujet par la Commission directrice recevront, nous n'en doutons pas, Monsieur le Ministre, votre entière approbation. Nous comptons également sur le Concours obligeant des administrations qui voudront bien, sur les vives instances du Gouvernement, mettre à notre disposition les oeuvres qui seront reconnues indispensables au succès de notre exposition.

L'honneur de l'Ecole Belge est hop. sérieusement en jeu dans cette question pour craindre un instant que ces administrations puissent faire prévaloir des Considérations Contraires au voeu que nous avons l'honneur de recommander à votre bienveillante sollicitude.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre d'agréer l'assurance de notre haute Considération.

Le Président
(signé) J. de Rongé.

Le Secrétaire,
(signé) V. Steinmetz.